

# PETITE GAZETTE

de Dammarin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Montlayon, Mesnil-Arnelet, Fleilly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements Indistincts	Imprimerie-Librairie E. LEMARTE	et les autres départements
	A DAMMARTIN EN GOËLE (S.-&-M.)	
Ch. de France 10.	ANNONCES la ligne 0 fr. 25	UN AN 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

7 Mars. — La situation s'aggrave en Hollande, où la grève générale semble imminente.

8 Mars. — Au Somaliland, les Anglais commencent leur marche contre le Mar Madah, qui on se rappelle, leur a infligé il y a quelques mois un échec sérieux.

— Election législative dans les Côtes-du-Nord, M. Baudot, radical, est élu.

9 Mars. — A Amiens, un incendie d'une extrême violence détruit une usine et treize maisons avoisinantes. Les pertes sont considérables.

10 Mars. — La discussion des interpellations sur la politique extérieure de la France commence à la Chambre. MM Millevoix, G. Berry, Delafosse, Ch. Benoist et Pressensé prennent la parole sur diverses questions.

— Au Sénat, le général André, ministre de la guerre, prononce un important discours, à propos du débat sur l'état sanitaire de l'armée.

11 Mars. — La Chambre termine le débat sur la politique extérieure, engagé la veille. Après avoir entendu MM. Raiberti, Marcel Sembat, Deloncle, Delcassé et Ribot, elle vote un ordre du jour approuvant les déclarations du ministre des affaires étrangères.

12 Mars. — La Chambre entame la discussion relative aux congrégations.

Au cours de cette première séance, elle entend deux grands discours, l'un de M. Laroche, député du septième arrondissement de Paris, l'autre de M. Barthe, député des Basses-Pyrénées.

— Le Sénat continue la discussion sur la santé des troupes par un très important discours de M. Clémenceau.

13 Mars. — Le Sénat clôture par le vote d'un ordre du jour prenant acte des déclarations ministérielles, la discussion sur l'état sanitaire de l'armée.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Le conseil municipal a tenu une nouvelle assemblée en vue de prendre une décision ferme au sujet de l'avant-projet de tramway de Meaux à Dammarin.

La présence de M. l'ingénieur départemental donnait à cette séance un intérêt plus considérable. en ce sens qu'elle devait permettre à chacun d'avoir recours à ses lumières pour se pénétrer bien complètement de l'utilité du projet et lui signaler les desiderata que ce projet a laissé subsister.

Rendons à M. l'ingénieur cette justice qu'il a répondu avec la plus grande bienveillance à toutes les questions qui lui ont été soumises, et s'il y a

lieu de regretter que quelques points soient demeurés obscurs, on doit en attribuer la cause au manque de temps qui eut été nécessaire pour les lui exposer utilement.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Maire, dans un exposé très limpide, avait résumé le courant d'opinions qui s'était manifesté au cours de la séance du 27 février, et les trois points essentiels de cet exposé sont remis en discussion.

M. Vincent Émilien qui, le premier demande la parole, se rallie entièrement à l'idée de voir établir la gare terminus sur la place Lavollée et croit qu'elle donnera satisfaction à tous, ne se trouvant d'après ses calculs, qu'à environ cent cinquante mètres du centre de la ville. Par contre, il condamne le projet préconisé par le docteur Studer, en vue d'un prolongement vers Longperrier, Villeneuve et Moussy, disant qu'en raison de son assise à vingt mètres au-dessous du niveau de la grande rue, le transport des marchandises offrirait de très grandes difficultés.

M. de Chalambert partage l'avis de M. Vincent, et c'est sans succès que le docteur Studer fait ressortir les avantages, qu'à son point de vue, il croyait avoir réalisés en gagnant sur le tracé proposé actuellement une distance de cinq cents mètres, des courbes moins nombreuses et un accès plus central.

M. Léonor Dupille, pour résumer le débat, croit avec raison, qu'il ressort de l'opinion de la majorité du conseil et aussi de la population, que l'avant-projet proposé pourrait être accepté en émettant toutefois le vœu de voir continuer la ligne jusqu'à la place de l'hôtel-de-ville.

Le conseil a quelque peine à se mettre d'accord sur la formule à adop-

ter pour la rédaction de ce vœu, que certain membre voudrait voir accentué dans un sens bien déterminé, considérant cette condition comme essentielle aux intérêts des habitants et indispensable à la prospérité relative de la ligne.

Le même membre risque quelques observations au sujet du plan proposé pour l'arrivée en ville, et rappelle une idée émise par un groupe d'habitants, en vue d'éviter les trois passages à niveau successifs du chemin vicinal n° 4 et de la route nationale, et de sauvegarder aussi la promenade de la Tuilerie, gravement compromise par le tracé actuellement à l'étude.

Cette proposition, qu'avec la plus parfaite affabilité, M. l'ingénieur a promis d'étudier, consisterait à faire suivre au tramway les contours du petit chemin du bois du Jard et à le faire aboutir dans le jardin de l'ancienne propriété Pancheret, où la gare pourrait être établie.

Nous ne saurions trop recommander à ceux de nos concitoyens qui désirent voir le tramway rendre les services qu'ils sont en droit d'en attendre, de consigner sur le registre d'enquête, tenu à leur disposition à la mairie, la nécessité qu'il y aurait de voir prolonger la ligne ferrée jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville, car la Place Lavollée est loin d'être ce qu'on peut appeler *le cœur de la ville*, pour nous servir des termes consacrés par les détracteurs anonymes du chemin de fer à voie normale, dans certaine affiche sensationnelle placardée au moment des trop fameux *referendum*.

« A côté du chemin de fer, disaient-ils, on vous propose un tramway ».

« Ce dernier nous donnera l'avanta-

ge de *desservir tous les trains* en coûtant la moitié moins cher, quoiqu'on dise, et donnera satisfaction aux voyageurs désireux de voyager rapidement et économiquement. Le service des messageries sera fait également par le tramway *qui pourra les amener au cœur de la ville.* »

Le moment est venu de voir si pour en arriver à leurs fins, les farceurs ne nous ont pas promis plus de beurre que de pain !

Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Fecque Henri-Gaston-Laurent, qui a pris part à la campagne de Chine (1900-1904) en qualité de Maréchal des Logis d'Artillerie, vient d'obtenir la médaille nationale commémorative de cette campagne.

Nous félicitons bien sincèrement notre sympathique concitoyen de la distinction qui vient de lui être conférée.

A l'occasion de la Mi-Carême "*La Jeunesse Dammartinoise*" donnera, le 19 Mars prochain, un bal en la salle Béry, Hôtel de la Grosse-Tête.

Ouverture du Bal à huit heures et demie.

#### LONGPERRIER

Dans sa séance du 27 février, la commission départementale a alloué à la commune de Longperrier 300 fr. pour l'achat d'une pompe à incendie et le matériel complet, et 400 fr. pour la construction d'une remise pour la pompe à incendie.

#### SAINT-MARD

Aujourd'hui dimanche à deux heures et demie la société musicale l'avenir de Saint Mard donnera en la salle Gaudin un concert vocal et instrumental qui promet d'être fort intéressant

si nous en jugeons par le programme qui ne contient pas moins de treize numéros, parmi lesquels figure une comédie à cinq personnages.

La journée sera terminée par un bal à grand orchestre à huit heures et demie.

#### OTHIS

Le 4 mars dernier, M. Bodiot, cultivateur à Othis, embauchait un nommé Arthur, manouvrier originaire des environs de Saint-Pathus, âgé de 32 ans, pour aider les charretiers Hersent et Thibon à rentrer une meule d'avoine. Jeudi, vers cinq heures du soir, pris d'un malaise subit, il quitta le travail et alla se coucher dans la bergerie.

Comme il se plaignait de la poitrine, la dame Eugénie Quicray, qui habite chez son beau-frère, lui fit de la tisane et lui appliqua un cataplasme sinapisé.

On le soigna ainsi jusqu'à plus de 10 heures du soir. Son état s'étant amélioré, tout le monde se coucha, sauf un nommé Van Haver, sujet belge, qui resta près de lui, mais, le lendemain matin, on apprenait par le charretier Hersent que Duval était mort dans la nuit vers deux heures.

Arthur Duval, charretier, sans domicile fixe, était né le 20 août 1870 à Rez-Fosse-Martin, canton de Betz (Oise).

Le docteur Studer, de Dammartin, qui l'a examiné, a déclaré que la mort était naturelle et qu'elle était due à une congestion pulmonaire.

Duval n'ayant plus de famille, son inhumation a eu lieu à Othis après les délais prescrits par la loi.

#### MESNIL-AMELOT

Dimanche soir, vers onze heures,



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

2200 a  
12904

SHAS



0 000000 129046

une bagarre a mis en émoi les habitants de la rue principale du Mesnil-Amelot. Voici dans quelles circonstances une dizaine de jeunes gens, âgés d'une vingtaine d'années ont pris part à cette rixe :

Hervy Emile sortant de l'auberge Gibert avec trois de ses camarades : Courties Jean, Decouen Julien et Legrand Paul, rencontra, accompagné de Pilardeau Louis, un nommé Chèvremont Lucien, ouvrier maréchal à Villeneuve-sous-Dammartin.

Ces jeunes gens qui avaient eu précédemment des démêlés motivés par des futilités, échangèrent quelques propos assez vifs et en vinrent aux mains. La lutte était chaude, paraît-il si bien que Chèvremont se sentant sans doute faiblir, sortit un marteau de sa poche et frappa son antagoniste Legrand, qui s'affaissa tout sanglant ; quant à Pilardeau, imitant son compagnon, il se servit pour « taper dans le tas » d'une ceinture en caoutchouc qu'il s'était confectionnée lui-même. Il faut croire que cette arme d'un nouveau genre était assez dangereuse puisqu'elle a causé de sérieuses blessures à ceux qui l'ont étrennée.

La bagarre cessa grâce à l'intervention du garde champêtre qui dispersa les combattants.

Les blessures reçues par Legrand au cours de la lutte intéressent le cuir chevelu et paraissent assez graves.

Les autres batailleurs portent aussi les traces de nombreux horions. La justice donnera à cette affaire la solution qu'elle comporte.

La société de Secours-Mutuels du Mesnil-Amelot, dans sa récente assemblée générale a donné à ses membres communication du compte-rendu de

ses opérations au cours de l'exercice 1902.

Cette société compte actuellement 417 membres, dont 25 membres honoraires et 82 membres participants.

Ses recettes, en 1902, ont été de .....	4960	fr.	50
Les dépenses de.....	4202		65
Excédent de recettes..	757		85
L'actif de la Société comprend en fonds disponibles.....	9466		32
Fonds de retraites.....	1922		45
Total.....	11988		77

Nos compliments à la mutualité du Mesnil-Amelot, dont la situation financière demeure très prospère.

#### VINANTES

Les jeunes Veckman Alexandre et Droux Eugène, qui, paraît-il ont la réputation d'être querelleurs et toujours en tête des mauvais coups qui se passent dans la commune de Vinantes, sont inculpés d'avoir le 11 Janvier, en sortant de l'auberge Gosset, porté des coups de poings au nommé Deschamps Théodule et à son fils Adrien.

Malgré leurs dénégations et leurs affirmations que « s'ils étaient coupables, ils le diraient », le tribunal les condamne à 2 jours d'emprisonnement et 25 francs d'amende chacun.

En égard à ce qu'ils n'ont jamais été condamnés et grâce à la plaidorie éloquent de leur avocat ils obtiennent le bénéfice de la loi de sursis en ce qui concerne la prison.

#### CHARNY

M. Sonnier l'apiculteur bien connu qui recueille dans les expositions un certain nombre de récompenses, vient d'être nommé membre du Jury pour le concours agricole de Paris.

Cette distinction est un hommage rendu à l'expérience du distingué apiculteur.

#### CLAYE

Julien Lallement, 19 ans, maouvrier, n'a pas d'antécédents judiciaires mais pour ses débuts dans l'armée du vol il a failli réaliser un coup de maître qui le rendait passible de la cour d'assises.

L'insuccès n'a dépendu que de son manque d'audace ; voilà pourquoi le parquet n'a retenu contre lui que les délits de vol et de bris de clôture.

Nos lecteurs se rappellent que Lallement, adonné à la débauche et à la paresse par suite de ses mauvaises fréquentations, a dû être chassé du domicile paternel.

Un soir, il s'est introduit sur les chantiers d'une maison en construction et a dérobé deux outils de maçon : une hachette et un martelet appartenant à MM. Hamel et Robiche.

Ces outils ont été retrouvés cachés dans le parc de la propriété de Mme Yve Marchat où l'inculpé s'était introduit deux fois déjà en fracturant des fenêtres. Il avait renoncé à cambrioler les appartements, soit qu'il ne se sentit point en sûreté à opérer seul au milieu de la nuit ou qu'il fut pris de remords, comme il l'affirme, mais toujours est-il que les outils dont il s'était emparé devaient lui servir à commettre une mauvaise action.

— J'étais sans travail et sans ressources, dit-il, je n'avais plus que 45 centimes, c'est la misère qui m'a poussé à cette extrémité.

En sollicitant l'indulgence du tribunal, Lallement promet de se bien conduire à l'avenir et de racheter ses erreurs en contractant un engagement militaire.

Afin de lui permettre de tenir ladite promesse, les magistrats le condamnent à 4 mois de prison et 50 francs d'amende et le font bénéficier de la loi Bérenger.

La médaille commémorative de la campagne de Chine vient d'être décernée à MM. Philippe Louis-Emile et Lefevre Louis, tous deux de Claye-Souilly.

Le 2 mars, une dame G.... recevait la visite d'un inconnu, qui venait de lui notifier un jugement rendu par le tribunal civil de Pontoise relatif à la conversion de titres au porteur, par suite du décès d'un de ses proches dont elle est héritière.

Cet individu réclamait la somme de 83 francs. Après examen de l'acte, fort bien établi, paraît-il et afin de se libérer, Mme G.... qui se trouvait ce jour là indisposée, n'hésita pas à verser la somme réclamée.

Cette semaine, après explications avec son avocat, elle apprit malheureusement qu'elle avait eu affaire à un habile escroc.

#### ANNET

Nos confrères de Meaux ont raconté avec force détails le fait suivant que nous leur empruntons :

M. Paul Loron, pépiniériste à Dammartin, a été victime d'un vol accompli samedi soir dans une circonstance particulièrement audacieuse : son cheval et sa voiture représentant ensemble une valeur de 1635 francs lui ont été soustraits comme un vulgaire objet et il n'apparaît pas, jusqu'ici, qu'il soit assuré de rentrer en possession de son bien.

M. Loron était venu à Annet, chez un de ses clients, M. Jardin, cultiva-

teur, devant l'habitation duquel il avait laissé son attelage en stationnement. A peine entré, il songea qu'il serait prudent d'enrayer sa voiture et il sortit.

Déjà l'attelage était loin. En interrogeant les habitants de différentes localités, M. Loron put suivre, jusqu'à Jablines, les traces de la voiture dans laquelle deux individus avaient pris place, mais à partir de cet endroit, il ne put recueillir aucun indice susceptible de lui faire découvrir la direction emprunte par l'attelage, dont il a communiqué aux brigades de gendarmerie d'Ésbly et de Claye, le signalement suivant qui a été transmis dans toutes les directions :

Cheval noir entier, âgé de 6 ans, quelques poils blancs à la tête et aux flancs. La voiture dite tapissière, recouverte d'un pavillon, entourée de rideaux, est peinte en gris foncé. Une plaque portant le nom du propriétaire était fixée sur l'avant-train. Il y avait dans cette voiture, cinq arbres fruitiers quatorze vignes en panier, et deux lauriers thym.

Des recherches très actives ont été entreprises simultanément un peu partout, et à l'heure actuelle, M. Loron n'a encore aucune nouvelle de son attelage.

Notre confrère du Seine-et-Marne publie à la date du 13 mars dernier l'information suivante :

Tout est bien qui finit bien !

On annonce que le cheval et la voiture de M. Loron, pépiniériste à Dammartin disparus dans les circonstances que nous avons relatées mardi dernier, ont été retrouvés dans un champ près de Jablines,

Il ne saurait plus être question de

vol, mais d'un subit emportement du cheval, qui las d'attendre son maître devant la porte de M. Jardin et de recevoir les averse du ciel, avait fini par démarrer sans tambour ni trompettes.

D'ailleurs, l'animal avait galopé à l'aventure et était entré dans le champ pour y chercher un problème picotin. La terre ne lui offrit rien qui vaille et il fut assez puni de sa fugue par une nuit passée en plein air, loin de sa chaude écurie.

M. Loron a fait restaurer son coursier qui avait, on le conçoit, la dent longue, avant de lui faire reprendre le chemin de Dammartin.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Sur la demande de M. le maire d'Ermenonville et de M. le comte de Kersaint, conseiller général de l'Oise, et sur le rapport de M. Debauve, ingénieur en chef des ponts et chaussées délégué départemental à Beauvais, le Conseil d'administration du Touring-Club de France, a voté dans sa dernière séance, une subvention de 500fr. pour la construction et le classement dans la grande vicinalité d'un chemin reliant Nanteuil-le-Haudouin à Mortefontaine et traversant la forêt d'Ermenonville.

#### Assises de Seine-et-Marne

Audience du 25 février 1903

#### Affaire Pétrowich. — Incendie volontaire.

Octave Pétrowich, âgé de 36 ans, journalier sans domicile, né en 1867, à Vaumois, arrondissement de Senlis (Oise), est un alcoolique invétéré, ne sachant ni lire ni écrire, une espèce

de brute. Le 28 septembre 1902, il a mis le feu à une meule appartenant à un cultivateur de Mitry-Mory, ainsi qu'on le voit par l'acte d'accusation qui suit :

Dans la matinée du 28 septembre dernier, vers 7 heures, le feu éclata dans une meule appartenant au sieur Corbrion, cultivateur à Mitry-Mory, arrondissement de Meaux, et située à 30 mètres des habitations de cette localité. Les secours des habitants et le travail pompiers réussirent seulement à préserver les meules voisines, et celle qui brûlait fut complètement détruite. Elle contenait environ 5.000 gerbes, d'une valeur approximative de 3.000 francs, et est assurée à la Compagnie Mutuelle de Seine-et-Marne. L'auteur de ce sinistre qui n'était autre que l'accusé, avait lui-même appelé et se vantait ouvertement d'avoir allumé l'incendie, il riait et demandait à boire. Quelques instants auparavant dans une auberge du village, il avait annoncé son intention de faire un mauvais coup qui ferait parler de lui.

Mis en état d'arrestation, il déclara d'abord qu'il avait mis le feu involontairement en allumant une cigarette, mais ne tarda pas à avouer qu'il était l'auteur volontaire de l'incendie. Devant le magistrat instructeur, il fit les mêmes déclarations successives. Il avait quitté la veille un entrepreneur de battage qui lui avait remis seize francs pour son travail, et avait dépensé cette somme à boire de l'alcool de côté et d'autre, soit seul, soit avec des camarades ; on l'avait vu notamment porteur d'un litre d'eau-de-vie blanche. Examiné successivement au point de vue mental par deux médecins aliénistes, il a été reconnu responsable de ses actes, avec une cer-

taine atténuation due à son intoxication alcoolique. Les renseignements recueillis sur Pétrowich le représentent comme un mauvais sujet, redouté de ceux qui le connaissent. Il a subi deux condamnations. En conséquence, Pétrowich est accusé : d'avoir le 28 septembre 1902 à Mitry-Mory, (arrondissement de Meaux), volontairement mis le feu à des récoltes en meule ne lui appartenant pas, crime prévu par l'article 435 du Code pénal.

Répondant au président, l'accusé cherche à s'excuser en disant qu'il n'est pas méchant, qu'il n'a jamais fait de mal à personne et qu'il ne savait pas ce qu'il faisait lorsqu'il a mis le feu à la meule.

Les témoins déposent ensuite :

Charles Corbrion à Mitry-Mory, raconte que l'accusé lui a dit d'abord qu'il avait mis le feu par imprudence en allumant une cigarette, puis devant les reproches que le témoin lui faisait, il a ajouté qu'il l'avait mis exprès. Il y avait 28 meules non loin de celle qui brûlait, mais fort heureusement le vent ne soufflait pas de leur côté.

Fouilleaux Gabriel, 48 ans, commis de culture chez le précédent témoin, fait une déposition à peu près semblable.

Pinchaud, 28 ans, cultivateur, raconte que l'accusé lui a dit : Je ne suis ni fou, ni saoul.

Je veux faire parler de moi dans la commune de Mitry.

Nivert Ernestine, 53 ans, aubergiste à Mitry, dit que l'accusé a bu et mangé chez elle et qu'il lui a fait part de son intention de faire parler de lui à Mitry ou à Thieux.

Le docteur Graverly, de Meaux, qui a examiné l'accusé au point de

vue mental, fait une intéressante déposition qu'il termine en disant que Petrowich est responsable de ses actes dans une certaine mesure.

Le brigadier Maupetit, de Claye-Souilly, raconte l'enquête à laquelle il s'est livré.

Le docteur Mottet, de Paris, le médecin aliéniste, bien connu, commis par le juge d'instruction de Meaux pour examiner l'accusé, fait une très savante et intéressante déposition. Il estime que la responsabilité de Petrowich doit être atténuée dans une certaine mesure.

M. Priot prononce ensuite un énergique réquisitoire.

M<sup>e</sup> Letavernier présente une excellente défense et termine en demandant l'acquiescement de l'accusé.

Le Jury se retire pour délibérer. Il rapporte un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes. En conséquence, la Cour condamne Petrowich à la peine de 3 années d'emprisonnement et de 10 ans d'interdiction de séjour.

#### MEAUX

M. Alexandre Le Blondel, libraire-imprimeur à Meaux, s'est éteint lundi dernier 9 Mars, dans sa 81<sup>e</sup> année.

Nous présentons à la famille de notre regretté confrère nos vives condoléances.

#### VILLE de DAMMARTIN

### ETAT CIVIL.

Du 27 au 14 mars 1903

#### NAISSANCES

1<sup>er</sup> mars. — Raymonde-Jeanne, fille de Maxime-Ernest Sauterre, notelassier, et de Herminance-Eugénie Fontaine, modiste.

7 mars. — Jean-Auguste, fils de Joseph-Victor Sauterre, manouvrier, 41 ans, et de Josephine François, 38 ans, sans profession.

#### DÉCÈS

1<sup>er</sup> mars. — Marie-Emilie Lemaire, veuve Landry, 70 ans, propriétaire à Dammartin.

#### STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE DAMMARTIN.

Mois de Janvier 1903

#### Pression barométrique :

Maximum : 784, les 10 et 11

Moyenne : 772 mm.

Minimum : 756, le 1<sup>er</sup>.

#### Température :

Maximum : 13,5 au-dessus le 21.

Moyenne : 8,5 au-dessus de zéro

Minimum : 3,5 au-dessous les 17 et 18.

#### Pluie :

9 jours. Quantité tombée : 19, mm 6.

Jours de gèle : 9.

#### A louer de suite

### Maison meublée ou non

avec jardin de 8,000 mètres, clos de murs maison de jardinier, écurie, remise et buanderie.

S'adresser pour tous renseignements à M. MARTIN Lucien à Moussy-le-Neuf.

#### ON DEMANDE

cuisinière de 18 à 40 ans

munie de références.

S'adresser au bureau du journal.

#### On demande

BONNE A TOUT FAIRE

jeune fille ou femme,

ayant déjà servi munie de bonnes références

S'adresser au Bureau du Journal

#### On demande

JARDINIER DE FERME

connaissant chevaux et voitures

munie de bonnes références

S'adresser au Bureau du Journal

#### On demande

JEUNE BONNE

munie de références

S'adresser chez M. LOUYOT,

constructeur à Thieux

#### A Vendre

Charrette anglaise

avec ciel démontable.

état de neuf

Cheval bai double poney

S'adresser au bureau du Journal.

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Dammartin. — Imp. E. LEMARIE.